



Acte certifié exécutoire compte tenu de :

L'envoi en Préfecture le : 25 juillet 2023

La mise en ligne sur www.saint-hernin.fr le : 25 juillet 2023

DELIBERATION

du Conseil Municipal de SAINT-HERNIN du 11 juillet 2023

Date de la convocation : 4 juillet 2023

Affichage/Mise en ligne de la convocation : 4 juillet 2023

Présidente : Mme Marie-Christine JAOUEN, Maire

Secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Mme Muriel SCHWARTZ

Le mardi 11 juillet 2023 à 19 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 4 juillet 2023, s'est réuni en nombre prescrit par la loi à la Mairie sous la présidence de Madame Marie-Christine JAOUEN, Maire.

En exercice	15
Présents	11
Représentés	1
Prenant pas part au vote	0
Votants	12

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Alain BARGUIL, Valérie DOUCEN, Marie-Christine JAOUEN, Valérie L'ABBÉ, Erwan LE BIHAN, Eric LE LOUARN, Marie-Renée LÉVÉNEZ, Yves LÉVÉNEZ, Guillaume RIOU, Muriel SCHWARTZ, Annie YVINEC.

Étaient représentés : Gérard HAMMERVILLE a donné pouvoir à Yves LÉVÉNEZ.

Étaient absents : Marion CARDINAL, Thibaut HOURMAND, Gill SALHI.

Délibération CM 2023-040 Rapport sur l'utilisation de la délégation

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Madame le Maire par délibération du Conseil Municipal n°022/2020 en date du 26 mai 2020,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Madame le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend acte des décisions suivantes :

Décision n° D 2023-010 : Signature d'un devis pour la fourniture de mobilier (tables, casiers, chaises) pour l'école maternelle et primaire pour un montant de 2 943.70 € HT, soit 3 532.44 € TTC.

Attributaire : Manutan Collectivité, 143 Boulevard Ampère 79074 CHAURAY

Décision n° D 2023-011 : Signature d'un devis pour une prestation de sécurité et de contrôle des entrées lors de l'évènement « Musique en Fête » pour un montant de 1 300 € HT (TVA non applicable).

Attributaire : EPSYLUM Sécurité, 16 Route de Saint Sauveur 29270 SAINT-HERNIN.

Décision n° D 2023-012 : Signature d'un devis pour la fourniture de vélos à l'école maternelle et primaire pour un montant de 1 118.18 € HT, soit 1 341,81 € TTC.

Attributaire : Librairie Papeterie Bourhis (Majuscule Quimper), 4 Rue du Docteur Picquenard, ZI de l'hippodrome 29551 QUIMPER cedex.

Décision n° D 2023-013 : Acceptation d'un don en nature de la SARL Tas de Pois consistant en la fourniture de 2 places pour le circuit 04 – pointe de Penhir au départ de Camaret sur Mer d'une valeur totale de 42 € dans le cadre de la chasse au trésor organisée par la Mairie pendant la période estivale.

La secrétaire de séance,
Muriel SCHWARTZ



Le Maire,
Marie-Christine JAOUEN

REÇU à la PRÉFECTURE
du FINISTÈRE le

25 JUL. 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.